

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

DU 3 FLOREAL, an 5^e. de la République française.
(Samedi 22 AVRIL 1797 (vieux style.))

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Lettre du général Buonaparte, sur les opérations de l'armée d'Italie. — Réponse de l'archiduc Charles à la lettre de Buonaparte. — Armistice conclu entre les deux généraux. — Bulletin de plusieurs assemblées électorales. — Discours religieux et éloquent de Marmontel à l'assemblée électorale du département de l'Eure.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 2 floréal.

Amst.	60 $\frac{1}{8}$ 61 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{4}$	Souverain.	33 15
Hambourg 190 $\frac{1}{4}$	183 $\frac{1}{2}$	Esprit.	$\frac{2}{3}$ 445
Madrid.	11 10 7 5	Eau-de-vie 22	355
Cadix	11 7 6 5	Huile d'olive.	29
Gènes.	92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{4}$	Café.	42
Livourne. 101 $\frac{1}{2}$		Sucres d'Hamb.	55
Basle. 1 $\frac{1}{2}$ 3 $\frac{3}{4}$		Sucres d'Orl.	50
Or fin.	102 5	Savon de Mars.	21
Lingot d'arg. 50	12 6	Chandelle	13
Piastre.	5 6	Lyon.	au pair à 10 j.
Quadruple. 79	7 6	Inscription. 10	5
Ducat d'Hol.	11 7 6	Mandat.	1 l. 4 s. 6 d.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie, le 6 mars.

John Adams a été installé président des États-Unis, le 1^{er} de ce mois. Thomas Jefferson, nommé vice-président, n'étoit pas encore arrivé; il a passé le 2 par cette ville, où il a été accueilli avec tous les honneurs que méritent son caractère et sa nouvelle dignité. Notre grand Washington a reçu avant son départ, tous les témoignages de respect, de reconnaissance et d'attachement que méritent ses rares vertus et ses inappréciables services à la liberté. Il quitte avec simplicité la première place de la république, après l'avoir remplie avec une égale simplicité, et il va, comme Cincinnatus, cultiver sa terre avec la paix de la bonne conscience et la gloire sans exemple d'avoir affermi, par une habile et sage administration, la liberté de ce grand empire, qu'il a conquise par ses talens et ses succès guerriers. Les amis de la France ont vu ici avec douleur, et même avec quelque honte, que des français qui ne sont pas étrangers à son gouvernement, outrageoient publiquement le caractère de ce grand homme,

et outrageoient encore plus le peuple américain, en le soupçonnant d'avoir retiré son respect et sa reconnaissance à celui que nous regardons comme le libérateur de la patrie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier général de Scheinfling, 16 germinal an V.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.
Combat de Bruck.

Citoyens directeurs, le général Joubert a attaqué, le 8, la gorge d'Insruck; les bataillons fraîchement arrivés du Rhin, vouloient la défendre; après une canonnade de quelques instans, le général Joubert a décidé l'affaire en marchant à la tête de la 85^e demi-brigade, en colonne serrée, par bataillon; l'ennemi a été culbuté, en laissant cent morts, six cents prisonniers, deux pièces de canon, tous les équipages et vingt dragons. Le général Dumas qui a chargé à la tête de la cavalerie, dès l'instant que l'infanterie eut percé, a eu son cheval tué sous lui. Je vous demande pour ce général qui, avec son cheval, a perdu ses pistolets, une paire de pistolets de la manufacture de Versailles.

Combat des gorges de Neumarck.

L'armée s'est mise en marche le 12. La division du général Massena, formant l'avant-garde, a rencontré les ennemis dans les gorges qui se trouvent entre Freisach et Neumarck. L'arrière-garde ennemie a été culbutée dans toutes les positions qu'elle a voulu disputer et nos troupes s'acharnèrent à la poursuivre avec une telle vitesse, que le prince Charles fut obligé de faire revenir de son corps de bataille ses huit bataillons de grenadiers, les mêmes qui ont pris Kehl, et qui sont en ce moment l'espoir de l'armée autrichienne; mais la deuxième infanterie légère qui s'est distinguée, depuis son arrivée, par son courage, ne ralentit pas son mouvement d'un seul instant, se jeta sur les flancs de droite et de gauche, dans le tems que le général Massena, pour fouler la gorge, faisoit mettre en co-

Ionne les grenadiers de la 18^e. et de la 32^e. Le combat s'engagea avec fureur ; c'étoit l'élite de l'armée autrichienne qui venoit lutter contre nos vieux soldats d'Italie. L'ennemi avoit une position superbe qu'il avoit hérissée de canons ; mais elle ne fit que retarder de peur de tems la défaite de l'arrière-garde ennemie. Les grenadiers ennemis furent mis dans une complète déroute , laissèrent le champ de bataille couvert de morts , et 5 à 600 prisonniers.

L'ennemi profita de toute la nuit pour filer. A la pointe du jour , nous entrâmes dans Neumarck. Le quartier général fut ce jour-là à Freisach.

Nous avons trouvé à Freisach quatre mille quintaux de farine , une grande quantité d'eau-de-vie et d'avoine. Ce n'étoit qu'une foible partie des magasins qui existoient ; l'ennemi avoit brûlé le reste. Nous en avons trouvé autant à Neumarck.

Combat de Hundsmark.

Le 14 , le quartier général se porta à Scheifling. L'avant-garde , sur le point d'arriver à Hundsmark , rencontra l'arrière-garde ennemie qui vouloit lui disputer sa couchée. La deuxième d'infanterie légère étoit encore d'avant-garde ; après une heure de combat , l'arrière-garde ennemie qui , ce jour-là , étoit composée de quatre régimens venant du Rhin , fut encore mise en déroute , et nous laissa six cents prisonniers et au moins trois cents morts sur le champ de bataille. Notre avant-garde mangea encore ce soir-là le pain , et but l'eau-de-vie préparée pour l'armée autrichienne.

Notre perte , dans ces deux combats , a été fort peu de chose : le chef de brigade Carrère , officier du plus grand courage , et qui nous a rendu , dans la campagne , les plus grands services , a été tué d'un boulet. C'est le seul officier que nous ayons perdu. Il est vivement regretté.

Aujourd'hui nous occupons Kintensfeld , Murau et Jandenburg. L'ennemi paroît s'être décidé à une retraite plus précipitée , et à ne plus engager des combats partiels.

Je fais poursuivre , par la division du général Guieux , la division du général autrichien Spork qui vouloit faire sa jonction par la vallée de la Macher , et dont l'avant-garde étoit déjà arrivé à Murau. Notre arrivée prompte à Scheifling , a rendu cette jonction impossible. Désormais elle ne peut plus se faire qu'au delà des montagnes qui avoisinent Vienne.

Vous trouverez ci-joint la réponse que m'a faite le prince Charles à ma lettre du 10 , avant le combat du 13 ; deux heures après avoir envoyé cette réponse , comme nous marchions sur Freisach , il a fait demander , par un de ses aides-de-camp , une suspension de quatre heures , proposition entièrement inadmissible. Il vouloit , en gagnant quatre heures , gagner la journée , et par-là , avoir le tems de faire sa jonction avec le général Spork. C'étoit précisément la raison qui me faisoit marcher jour et nuit. *Signé BUONAPARTE.*

Depuis le commencement de la campagne , le citoyen Ordonner , chef de brigade du dixième régiment de chasseurs , montre un courage qui lui captive l'estime de l'armée.

(2)
Réponse de l'archiduc Charles à la lettre du général Buonaparte.

De mon quartier général ,
2 avril 1797.

Monsieur le général ; assurément , tout en faisant la guerre , monsieur le général , et en suivant la vocation de l'honneur et du devoir , je désire , ainsi que vous , la paix pour le bonheur des peuples et de l'humanité.

Comme néanmoins , dans le poste qui m'est confié , il ne m'appartient pas de scruter , ni de terminer la querelle des nations belligérantes , et que je ne suis muni , de la part de S. M. l'empereur , d'aucun plein pouvoir pour traiter , vous trouverez naturel , monsieur le général , que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation , et que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'aussi haute importance , et qui n'est pas formellement de mon ressort.

Quelles que soient , au reste , les chances futures de la guerre , ou les espérances de la paix , je vous prie de vous persuader , monsieur le général , de mon estime et d'une considération distinguée.

Signé CHARLES.

P A R I S , 2 floréal.

Nous avons déjà parlé de la révolte des habitans de Bergame ; c'est à cette occasion qu'a été faite la proclamation suivante que nous trouvons dans le courrier italien de Milan , du 17 germinal. Le ton de cette proclamation fait craindre une rupture entre les deux républiques de France et de Venise.

P R O C L A M A T I O N .

François Battaglia , procureur extraordinaire en Terre-Ferme , au nom de la république de Venise.

Le fanatisme ardent de quelques brigands , ennemis de l'ordre et des loix , a excité ces trop foibles habitans de Bergame à se révolter contre leur légitime souverain , et à lancer , dans les autres villes et provinces de l'état , des bandes de scélérats , pour y propager la commotion.

C'est contre ces ennemis du gouvernement que nous excitons ses fidèles sujets à se lever en masse pour les dissiper et les détruire , par la force des armes , sans quartier ni miséricorde pour qui que ce soit , même en se rendant prisonnier : et nous leur certifions que le gouvernement n'épargnera ni argent ni troupe pour les secourir ; que déjà des bataillons réglés d'esclavons , sont à sa solde et prêts à marcher contre les révoltés ; que personne ne doute du succès de cette affaire ; car nous pouvons déjà assurer que l'armée autrichienne a enveloppé et complètement battu les français dans le Tirol et le Frioul , et poursuit , dans leur pleine déroute , les misérables restes de ces hordes sanglantes et impies , qui , sous prétexte de faire la guerre à l'ennemi , ont ravagé les états et insurgé les sujets de la république , qui s'étoit montrée jusqu'ici leur amie dans la sincère neutralité.

Ainsi , loin de pouvoir prêter la main aux révoltés , les français sont réduits à ne songer qu'à leur propre retraite ; et nous , de notre côté , nous saisirons le moment favorable de la leur couper.

Nous invitons les bergamasques restés fidèles à la ré-

publique , et les autres états , à chasser les français des villes et châteaux , qu'ils ont occupés contre le droit des gens : nous les renvoyons pour les instructions particulières à nos commissaires P. G. Zanchi et le docteur P. Locatelli , ainsi que pour la paie de 4 liv. par jour , pour tout le tems qu'ils demeureront en activité de service.

A Vérone , 22 mars 1797.

Signé F. BATTICIA , provéditeur extraordinaire en Terre-Ferme.

Assemblée électorale du département de l'Eure , au citoyen Marmontel.

Citoyen , vous êtes appelé , par le vœu de l'assemblée électorale , au conseil des anciens.

Sur 328 suffrages , vous en avez obtenu 303.

Vous voyez donc , citoyen , qu'après avoir charmé les esprits par vos ouvrages , vous ravissez les cœurs par vos vertus.

Hâtez-vous de vous rendre dans le sein de l'assemblée , et d'offrir aux yeux de ses membres , le père de la littérature française et l'excellent citoyen qui , par ses écrits comme par son exemple , doit contribuer à la restauration des mœurs et des belles-lettres.

Signé PAVIE , scrutateur ; CARVILLE , scrutateur ; BOURDET , scrutateur ; LIBERGE , secrétaire , et SAINT-AIGNAN , président.

Discours prononcé par M. de Marmontel , député au conseil des anciens , en la séance du 24 germinal de l'an V , des électeurs du département de l'Eure.

Citoyens , ne vous affligez pas de voir dans l'un de vos députés , un vieillard plus que septuagénaire : la véritable force du caractère est dans le cœur , et le cœur ne vieillit jamais.

Le mien , dès long-tems oppressé de douleur et d'indignation sur les malheurs de ma patrie , se sent ranimé dans ce moment , par la consolante pensée que je vais partager les fonctions augustes des réparateurs de nos maux.

Je crois entendre la liberté publique , les loix , les mœurs , cette religion sainte dont j'ai vu dépouiller les temples , renverser , profaner , souiller les autels ; je crois les entendre me dire : « Ne nous adresse plus des gémissemens inutiles : le tems de nous plaindre est passé ; voici le tems de nous servir.

» Ta patrie ouvre à ta vieillesse une glorieuse carrière. Termine par-là tes travaux. Et que te reste-t-il de mieux à faire que de nous consacrer les derniers momens de ta vie , les derniers accens de ta voix ?

» Va te joindre à cette foule d'hommes de bien et de citoyens vertueux , qu'un peuple enfin plus sage , envoie au devant des factions pour les désarmer , des partis pour les réunir , des ennemis de l'ordre et du repos public , pour leur ôter ou l'audace du crime , ou l'espoir de l'impunité. »

Oui , citoyens , au milieu de vous , je fais le vœu de l'embrasser avec ardeur cette cause des loix , des mœurs , de la religion de nos pères , et d'être avec mes généreux collègues , l'incorruptible défenseur de la liberté , de la sûreté personnelle , des droits inviolables de la propriété , contre ces tyrans hypocrites qui les ont violés tant de fois , en feignant de les protéger.

Citoyens , c'est ainsi que je crois devoir témoigner à

quel excès je suis sensible à ces nombreux suffrages dont vous venez de m'honorer. La véritable reconnaissance que vous en attendez , c'est de m'en rendre digne.

C'en est fait , la religion triomphe ; les talens , les lumières , le génie viennent enfin tour-à-tour lui rendre un solennel hommage , courber sous son joug salutaire un front docile , déchirer aux pieds de ses autels , les étendards de son indigne rivale ,

Et confondant l'orgueil par d'illustres exemples ,

Baiser avec respect , le pavé de ses temples.

Au siècle de Louis XIV , qui fut celui de la piété solide , éclairée , avoit succédé le nôtre qui alloit être flétri du nom de siècle de l'athéisme et de l'irreligion. Depuis près de 80 ans , il falloit en quelque sorte opter entre le ridicule et l'impie. La corruption a pénétré dans le sanctuaire. Le tabernacle est renversé par les lévites , foulé aux pieds par des prêtres apostats. Il n'existe plus en France une église où l'on puisse prononcer le nom de l'Éternel. A peine ose-t-on le confier aux autels les plus sauvages , le soupirer dans la solitude des déserts , dans la profondeur des ténèbres ; tout paroit perdu , tout semble désespéré. Mais celui qui tient dans ses mains nos destinées , a dit sans doute : Le siècle qui a détruit mon culte , touche à sa dernière année , mais il ne s'achèvera point sans que mon culte ne soit rétabli.

Aussi-tôt les temples abandonnés se repeuplent ; les premiers hommes de la nation , les restes précieux de notre littérature donnent le signal , et l'irreligion ne retrouve plus sous sa bannière que des hommes obscurs , flétris , déshonorés , ou des adeptes abusés qui ne tarderont pas à rougir et à se séparer de ces vils corrupteurs de la jeunesse et de la morale.

Laharpe , Marmontel , courage ! c'est vous qui avez en quelque sorte apposé la première fascine à la digue qui arrête le débordement de l'impie. Si vous avez partagé un moment les erreurs que vous combattez aujourd'hui , ce malheur même tourne au profit de la cause publique , et donne plus d'éclat à la gloire qui vous environne.

Marmontel , que vous importe qu'un Louvet , que vous n'êtes pas condamné à lire , que vous ne lirez jamais , accuse d'intolérance le discours que vous avez prononcé dans l'assemblée qui vous a élu , puisque la France entière qui va le lire avec attendrissement , n'y pourra voir que l'effusion d'un cœur droit et sensible , que le touchant langage d'une religion sainte , dont le premier caractère comme le premier précepte , est la tolérance ? Qu'importe une accusation d'intolérance , contre un discours dans lequel il n'y a ni une pensée , ni une phrase , ni un mot qui soit intolérant , contre un discours qui n'est que l'expression des sentiments les plus purs ? Qui peut ignorer que ces patriotes appellent la religion , fanatisme et intolérance ? Leurs cris impuissans se perdent dans les airs , et ne seront pas entendus au milieu des acclamations d'un peuple qui bénira ses représentans de lui avoir rendu ses droits , sa liberté , son bonheur et la religion de ses pères.

Bulletin des assemblées électorales.

Département de l'Aude , Farthez , médecin célèbre , et Ribes , ex-législateur. — Aveyron , Galtier aîné , homme de loi ; Persegol et Cablat , hommes de loi. — Cantal , Duclos , propriétaire à Mauriac , et Delzon d'Aurillac ,

h de loi.—H. Loire Galet, accus. pub., et Dupelou S. Romain, j. de paix.—Landes, Gapin (de M. de Marsan), et Dupuy, accus. pub.; il y a eu scission dans cette assemblée électorale; Saurine n'est pas nommé, comme on l'avoit dit d'abord.

Une lettre de Milan, en date du 23 germinal, une heure après midi, annonce que le général Buonaparte a eu une conférence de 24 heures avec deux généraux autrichiens, et que ceux-ci sont retournés sur-le-champ à Vienne, accompagnés de 4 officiers-généraux français.

CONSEIL DES CINQ-CENT S.

Séance du 2 floréal.

Les propriétaires de cabriolets, réclament contre un arrêté du bureau central, qui défend l'exposition des cabriolets de louage sur les places et dans les rues: ils le dénoncent comme un abus de pouvoir, et comme un attentat à la propriété: comme un abus de pouvoir, en ce que le bureau central n'a pas le droit de faire des réglemens de ce genre; et comme un attentat à la propriété, en ce qu'il leur enlève la faculté de disposer à leur gré, de voitures qui leur appartiennent.

On invoque le renvoi de cette pétition au directoire, et le renvoi est prononcé.

Pérès (du Gers) présente une protestation de plusieurs citoyens de la commune de Lavardin, contre les opérations de l'assemblée primaire de ce canton qu'ils dénoncent comme illégales, et influencées par la force.

Je demande, dit Pérès, le renvoi des pièces à l'examen d'une commission. J'observe en même tems que les troubles qui ont éclaté dans cette assemblée, ont été suscités en partie par un prêtre réfractaire; et je demande en conséquence que la commission chargée d'un rapport sur les prêtres réfractaires, soit tenue de le faire sans plus de délai.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres; et les deux propositions de Pérès mises aux voix, sont adoptées.

Demolard par motion d'ordre: Je viens appeler votre attention sur un objet important: vous aviez ordonné la continuation des travaux pour la nouvelle salle destinée au conseil des cinq cents, et ces travaux sont encore suspendus. Le manque de fonds en est la cause, dit-on; cependant on n'en manque pas pour d'autres objets.

Je ne trouve pas mauvais qu'on fasse des embellissemens au Luxembourg; mais il faut que le conseil habite un local commode, et digne de la représentation nationale. Cette salle ne réunit aucune de ces conditions nécessaires, et je demande que l'on fasse terminer la nouvelle.

Il est un autre objet qui doit aussi fixer votre attention. La constitution veut que les représentans du peuple aient un costume; nous en avons un provisoire; mais il a été abandonné. On vous en a proposé un autre; rien encore n'est arrêté à ce sujet; cependant le premier prairial approche.

Le corps législatif va être renouvelé; il importe que chacun de ses membres soit revêtu d'un costume qui en inspirant le respect à tous les citoyens, lui commande aussi de se respecter lui-même. Je demande que le conseil s'occupe enfin de déterminer le costume que les députés doivent porter, su vant le vœu de la constitution.

(4)

Philippe Delville appuie ces propositions, et demande en outre que l'acte constitutionnel soit placé dans la salle.

Treillard annonce que la commission des inspecteurs s'est occupée de la construction de la nouvelle salle; mais qu'avant d'ordonner la continuation des travaux, elle a cru qu'il falloit constater les dépenses qu'ils occasionneroient, et qu'elle a consulté à cet effet les architectes, dont l'avis sera soumis au conseil.

Madier croit que ces travaux coûteront encore 600 mille livres, et que cependant avec 25 louis on pourroit rendre plus commode la salle actuelle.

Boissy rappelle qu'il ne s'agit point de réparer la salle actuelle; mais de faire achever la nouvelle, puisqu'un précédent arrêté l'a expressément ordonné.

Le président rappelle alors les propositions qui ont été faites, et le conseil consulté arrête, 1. que les travaux de la nouvelle salle seront repris et continués sans relâche; 2. que le projet relatif au costume des représentans, du peuple sera mis demain à la discussion.

Organe d'une commission spéciale, Roger-Martin fait un rapport sur les écoles primaires. Rouvrir les sources de l'instruction, depuis trop long-tems fermées, appeler tous les enfans à recevoir les leçons d'une saine morale, à apprendre à lire et à écrire, distribuer enfin les écoles de manière que tous les citoyens puissent participer aux bienfaits de ces établissemens. Tel est le but du projet qu'il présente; en voici les dispositions principales:

1°. Le nombre des écoles primaires, est déterminé, dans chaque département, à raison d'une école par 3000 habitans, à l'exception du département de la Seine, qui ne pourra avoir que 96 écoles.

2°. Les instituteurs enseigneront à lire, à écrire; ils donneront en outre les premières notions du calcul et de la morale.

3°. Le directoire est chargé d'indiquer aux instituteurs les livres qu'ils devront mettre dans les mains de leurs élèves.

4°. Le traitement des instituteurs sera pour Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, de 700 l. et il décroitra pour les instituteurs des départemens, en raison de la population des communes où ils seront établis.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Sur le rapport de Camus, le conseil prend une résolution portant que la loi du 12 brumaire dernier, qui fixe à 6 mois la durée du tems pendant lequel pourront être admis les certificats de résidence exigibles pour les paiemens à faire par la trésorerie, est rapportée; et que les certificats de résidence seront valables pendant un an, et même, au delà en cas de non paiement par la trésorerie.

Chassey fait ensuite adopter la rédaction de la dernière résolution sur les transactions. Nous en avons déjà donné les dispositions.

Le même membre présente un autre projet relatif aux obligations contractées depuis la dépréciation du papier-monnaie jusqu'à la cessation de son cours forcé.

Après quelques débats, le conseil en ordonne le renvoi à un nouvel examen de la commission qui l'a rédigé.

J. H. A. POUJADE-L.